

A Saint-Martin de Crau,

Le

ATTESTATION

Dans le cadre de la résidence de la compagnie
au Centre départemental de création en résidence situé au Domaine départemental de l'Etang des
Aulnes du /..... /..... au /..... /.....

Je soussigné(e),

Fonction

.....

Atteste que

J'ai reçu ce jour toutes les instructions concernant la sécurité incendie et des modalités d'évacuation des personnes présentes en cas de problème de sécurité pour les 3 bâtiments de la résidence (la villa, le théâtre et la résidence) conformément à l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

J'ai reçu a ce jour toutes les informations concernant l'accueil du public dans le cadre d'une sortie de résidence et les mesures de sécurité incendie à mettre en place conformément à l'article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980 « *Pendant la présence du public, le service de sécurité incendie est composé selon le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements de l'une des façons suivantes :*

a) Par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ;

b) Par des agents de sécurité-incendie dont la qualification est définie à l'article MS 48 ;

c) Par des sapeurs-pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie ;

d) Par la combinaison de ces différentes possibilités, déterminée après avis de la commission compétente.

Lorsque le service est assuré par des agents de sécurité incendie, l'effectif doit être de trois personnes au moins présentes simultanément, dont un chef d'équipe. Cet effectif doit être adapté à l'importance de l'établissement.

En outre, le chef d'équipe et un agent de sécurité au moins ne doivent pas être distraits de leurs missions spécifiques.

Les autres agents de sécurité-incendie peuvent être employés à des tâches de maintenance technique dans l'établissement. Ils doivent se trouver en liaison permanente avec le poste de sécurité. »

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :